

EXPERTISE FRANCE

CHARTRE ÉTHIQUE

SEPTEMBRE 2016



1. PRINCIPES D'ACTION ET VALEURS CLEFS D'EXPERTISE FRANCE

Expertise France, l'agence française de coopération technique internationale, est un **établissement public à but non lucratif qui poursuit une mission d'intérêt général à l'international**.

Cette mission de solidarité internationale et d'influence consiste notamment à renforcer les capacités des administrations, collectivités locales et autres organismes des pays partenaires à définir, piloter et mettre en œuvre des politiques publiques adaptées aux besoins de leur population, ainsi qu'à promouvoir l'expertise française à l'international.

- ❖ **L'ambition** de l'agence est de contribuer à façonner un monde meilleur pour les générations futures en participant à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
- ❖ **Les valeurs** de l'agence et de ses salariés se fondent sur les principes de promotion de l'intérêt général, de qualité de la prestation fournie, d'intégrité et de respect d'autrui. La lutte contre les inégalités, la promotion du développement durable et l'égalité femmes-hommes constituent des objectifs transversaux de l'action de l'agence.
- ❖ **Le mode opératoire** de l'agence consiste à concevoir et mettre en œuvre des activités de conseil, d'accompagnement et de formation en lien étroit avec les partenaires concernés sur des financements français, européens, multilatéraux ou issus des pays partenaires eux-mêmes. Elle développe également des offres intégrées délivrant à la fois de l'assistance technique, de l'assistance directe aux populations, de l'ingénierie de projets et, le cas échéant, de la fourniture d'équipements ou de la supervision de réalisation d'infrastructures. Elle s'appuie à cet effet sur un vivier d'expertise publique et privée, auquel cette Charte s'applique également.

2. ENGAGEMENTS D'EXPERTISE FRANCE ET DE SES SALARIES

Au-delà du respect des lois, règlements et autres textes encadrant son activité en France et à l'étranger, Expertise France s'engage sur le respect des principes suivants :

✓ **Responsabilité sociétale**

Expertise France s'engage à élaborer et mettre en œuvre une politique de responsabilité sociétale.

✓ **Responsabilité environnementale**

Expertise France s'engage à avoir un meilleur impact environnemental dans la perspective d'améliorer son bilan carbone.

✓ **Lutte contre la corruption**

Expertise France s'engage à appliquer une stricte politique de prévention des risques en termes de corruption et de prévention du conflit d'intérêts notamment dans le cadre de ses offres de service et de la passation de ses contrats d'achat et de subvention.

✓ **Efficacité de l'aide**

Expertise France s'inscrit dans l'approche défendue par la communauté internationale sur l'efficacité de l'aide. Dans ce cadre, Expertise France s'attache particulièrement au respect des principes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion basée sur les résultats, de responsabilité mutuelle et de renforcement des capacités. Les salariés s'engagent à contribuer à l'efficacité de l'aide par la bonne application de ces principes.

3. RELATIONS EXTERIEURES D'EXPERTISE FRANCE

✓ Avec les bénéficiaires, bailleurs, partenaires, fournisseurs et clients

Expertise France s'engage à apporter un service de qualité et garantit la transparence de ses procédures notamment en termes de passation de contrats d'achat et de subvention.

Expertise France attend en retour des bénéficiaires, bailleurs, partenaires, fournisseurs et clients, la transparence de leurs procédures et le strict respect des lois, règlements et autres textes encadrant leur activité, en France et à l'étranger.

4. ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR

✓ Dialogue social

Expertise France s'engage à maintenir un dialogue social de qualité avec les salariés et les institutions représentatives du personnel, notamment en vue de garantir de bonnes conditions de travail.

✓ Egalité de traitement

Expertise France veille à l'égalité femmes-hommes en matière d'emploi, de carrière et de rémunération des salariés, et est attentive à la bonne application des règles relatives à la non-discrimination.

✓ Sécurité et santé au travail :

Expertise France garantit la sécurité et la protection de la santé de ses salariés dans le cadre de leurs activités professionnelles. L'agence assure un accompagnement adapté à ses salariés qui peuvent être confrontés, dans le cadre de leurs activités professionnelles, à des situations à risques (tentative de corruption, intimidation, menaces, agression, accident...)

✓ Environnement professionnel :

Expertise France garantit aux salariés un cadre de travail adapté et veille au maintien de bonnes relations entre les salariés.

5. ENGAGEMENTS DES SALARIES D'EXPERTISE FRANCE

Les salariés d'Expertise France s'engagent à respecter les valeurs de l'agence. Ils réalisent leurs tâches avec loyauté et rigueur intellectuelle. Ils respectent la dignité des personnes et s'abstiennent de toute forme de discrimination, harcèlement, violence physique, verbale ou morale.

Ils s'abstiennent de toute attitude délictueuse ou abusive dans l'exercice de leurs fonctions et s'engagent à éviter tout conflit d'intérêts. Le cas échéant, ils déclarent toute situation potentielle ou avérée de conflit d'intérêts pour permettre à l'agence d'y apporter une réponse appropriée. Ils respectent la confidentialité des informations auxquelles leurs fonctions leur donnent accès.

6. MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La direction générale d'Expertise France est responsable de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente Charte. Elle adoptera les actions nécessaires à la mise en œuvre progressive des principes énoncés. Tous les salariés d'Expertise France adhèrent aux principes et valeurs de la Charte. La Charte sera communiquée à tous les salariés et partenaires d'Expertise France.

Elle sera également communiquée aux bénéficiaires, bailleurs, fournisseurs et clients de l'agence et accessible sur son site internet.

EXPERTISE FRANCE

Expertise France – 73, rue de Vaugirard – 75006
Tel : +33.1.70.82.70.82. - <http://www.expertisefrance.fr/>

Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication

